



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 juin 2012

49. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – mai et juin 2012

Document déposé : Rapport A-34-1962 en date du 31 mai 2012 de
Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires du MÉMO pour les mois de mai et de juin 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses des commissaires du MÉMO pour les mois de mai et de juin 2012, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 49 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal du 12 juin 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1962

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 31 mai 2012

NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**

M^e Julie Brunelle

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 690.72 \$

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

